



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT33 POUR CETTE SEANCE

Frédéric VITRY Suppléant (DRFIP)
Christophe LARROUDE Suppléant (Douanes)

Contacts: cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr
snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

Compte rendu de la réunion du CHSCT33 : audioconférence du 22/06/2020 (Suivi des Plans de Reprise d'Activité).

La prochaine réunion du CHSCT33 se tiendra en présentiel le 1er juillet prochain.

Le service général prévoit que seuls les représentants des personnels titulaires puissent assister à cette réunion pour permettre la distanciation physique. La CGT a demandé que les suppléants et éventuellement les experts puissent participer à la séance en audioconférence. La solution technique est à l'étude.

L'ensemble des représentants des personnels demande en outre que le DUERP soit actualisé pour prendre en compte les risques liés au COVID. Pour l'instant, le service général prévoit uniquement de rattacher les Plans de Reprise d'Activités des directions au document unique.

Utilisation des ventilateurs et de la climatisation (Préconisations rappelées par l'ISST).

L'utilisation de ventilateur est proscrite sauf si l'agent est seul dans un bureau.

Pour la climatisation, il n'y a pas d'interdiction de principe. Il faut seulement veiller à l'entretien régulier de l'installation et des bouches d'aération, au changement des filtres voire à leur remplacement par des filtres plus performants, ainsi qu'à l'aération régulière des pièces.

Les systèmes d'appoint qui ne renouvellent pas l'air, tels que les rafraîchisseurs ne sont pas recommandés.

Pour la cité administrative, la ventilation à l'intérieur des tours repose sur une centrale de traitement de l'air de type double flux, adaptée à l'absence de possibilité d'ouverture des fenêtres.

La société de maintenance intervient régulièrement et a fait des contrôles récents sur cette centrale.

Gardes d'enfants

Douanes .

La CGT interroge la direction des douanes s'agissant du maintien du dispositif AA/Télétravail après le 22 juin 2020, date annoncée pour la reprise à plein du temps de scolarisation. Nous faisons remarquer que, dans bien des cas, les établissements ne peuvent pas assurer une scolarisation à temps plein malgré les effets d'annonce.

La direction répond que les dispositifs d'autorisation d'absence n'ont pas vocation à perdurer sauf si l'agent produit une attestation de l'établissement qui mentionne que la scolarisation de l'enfant n'est que partielle.

La direction précise que la douane ne doit pas être la seule à accorder des autorisations d'absence (ASA) aux agents en garde d'enfant. Ces ASA doivent être partagées au sein du foyer familial entre les deux parents, sans évoquer pour autant la production de justificatifs de l'employeur par le ou la conjointe de l'agent.

DRFIP .

La Direction précise que l'on s'assure que le conjoint est bien dans l'incapacité absolue d'assurer la garde de l'enfant du fait de ses contraintes professionnelles notamment. Elle tente de veiller, dans le cas contraire, à ce qu'il y ait autant que faire se peut , une garde conjointe de(s) l'enfant(s).

Accueil du public.

DRFIP .

Le public était en attente d'une ouverture à partir d'aujourd'hui, compte tenu de mesures d'allègements supplémentaires de déconfinement. L'ouverture au public pourra se faire désormais par demi- journées au fil de l'eau.

En revanche, l'accueil sur rdv est maintenu dans ses modalités actuelles, avec la technique du contre-appel (filtre), et l'accueil en présentiel si la situation le nécessite. Si bien que ce sont ces deux nouvelles modalités de réception qui vont cohabiter.

La jauge maximale d'accueil du public est fixée à 6 personnes dans les halls d'accueils pour éviter les phénomènes de regroupement. Des masques jetables resteront à la disposition du public si l'utilisateur n'en est pas équipé.

Pour mémoire, il y a eu un millier de réceptions physiques depuis le 11 mai et le déconfinement à la DRFIP 33, pour 44 000 à la même période, l'année précédente .

Faut-il pour autant s'en réjouir ?

En réalité un flux incessant d'usagers trouve quotidiennement portes closes.

La CGT dénonce ainsi inlassablement, les difficultés croissantes d'**accès aux services publics**, et aujourd'hui particulièrement à la DGFIP avec de nouvelles modalités d'accès à l'accueil du public mises en place avant la crise sanitaire, mais opportunément consacrées par la suite.

Cette situation, combinée à la fermeture des guichets et le zéro cash, conduit à des ruptures d'égalité et entretient un sentiment d'abandon dans une part importante de la population.

Règles de distanciation.

a) Télétravail, retour en présentiel , tels que fixés par le PRA .

A signaler que les recours (gracieux et en CAP) sont toujours possibles en cas de refus de télétravail conventionné.

DIRCOFI.

Le dispositif de reprise en présentiel est maintenu en l'état, à savoir que tant que la fin de l'état d'urgence sanitaire n'est pas arrivée à échéance (fin prévue au 10 juillet 2020) le télétravail reste privilégié avec un retour en présentiel sur site des agents , à raison d'une à deux journées.

Le Directeur précisera les évolutions éventuelles du dispositif au fur et à mesure de préconisations du gouvernement le cas échéant, sans exclure une prolongation du dispositif au-delà du 10 juillet.

Douanes.

Le télétravail restera possible à raison d'au moins une journée par semaine.

Le directeur souhaite transformer les autorisations de télétravail en vigueur pendant la période de confinement en convention.

DRFIP.

Le télétravail retrouve son format antérieur (conventions) mais encore avec une certaine souplesse, en accord avec les chefs de services, jusqu'au terme du 10 juillet.

b) Les opens-space (DGFIP)

Pour ce type de configuration dans des locaux pouvant avoisiner les 30 m² , il ne doit pas y avoir en principe plus de 2 agents par marguerite.

Mais la faisabilité d'espaces de 4 personnes ramenés à trois a pu être assurée dans certains cas où les normes de distanciations physiques ont pu être respectées.

Séances de tirs et projets douanes en cours.

Reprise des séances de Tir.

Suite aux propositions des moniteurs de tir, les séances vont reprendre dès que possible en priorisant les agents qui n'ont pas tiré depuis le plus longtemps(40 agents priorisés).

L'échéance donnée est celle de fin juin-début juillet.

Déménagement du CSRH (projet INSIGHT)

Nous demandons que la consultation des agents se poursuive et que lors de la séance du CHSCT33 du 01/07/2020, la direction des douanes commence à évoquer le sort qui a été donné aux propositions déjà faites par les agents suite au groupe de travail du 11 février dernier.

Redéploiement des agents de la DIPA (Paris Aéroports) au sein de la DI Nouvelle Aquitaine .

Lors du CTR du 18 juin dernier, il a été annoncé que ce redéploiement se fera sur la base du volontariat.

En cohérence avec les exigences que nous avons portées pour le redéploiement de la BSE de Mérignac sur le vecteur routier, nous demandons que le processus consultatif en CHSCT et en CTSD soit respecté, tant au niveau national que local.

En effet, les questions liées aux formations métiers et TPCI, aux équipements de protection, aux locaux et matériels et les incidences sur le rythme et les collectifs de travail doivent être étudiés sérieusement en excluant la politique du fait accompli.

De même, des propositions alternatives doivent pouvoir émerger pour éviter la logique du tout routier.

Déménagement du bureau d'Agen à la Cité administrative

Nous demandons que la douane puisse se désengager de ce projet s'il conduit à une dégradation des conditions de travail et à un moins-disant en terme opérationnel.

Vos représentants CGT au CHSCT 33